

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2021

Présents : René Mouysset, Franck Chincholle, Lucile Barcelo, Laure Sadaka, Jean-Luc Mouysset, Jean-François Couderc, Aymeric Calmettes, Jean Muratet, Thierry Viguier, Murielle Robert Barrès, André Santos, Véronique Dubourg.

Absents excusés : Clément Chauchard (pouvoir donné à André Santos), Philippe Couderc (pouvoir donné à Thierry Viguier), Christian Duraisin (pouvoir donné à Franck Chincholle).

Secrétaire de séance : Laure Sadaka. Relecture : René Mouysset.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATION N°1 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2020

- **DELIBERATION APPROUVANT LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Sous la présidence de Mr Franck CHINCHOLLE, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Assainissement 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	39 118.91 €
Recettes	56 673.02 €
Excédent de clôture :	17 554.11 €
Excédent antérieur	33 042.10 €

Investissement

Dépenses	34 369.84 €
Recettes	39 776.35 €
Restes à réaliser :	0 €
Excédent de clôture :	5 406.51 €
Déficit antérieur :	-14 312.38 €
Besoin de financement :	- 8 905.87 €

Hors de la présence de M. René MOUYSSSET, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe Assainissement 2020.

- **DELIBERATION APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION N°2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2020

- **DELIBERATION APPROUVANT LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Sous la présidence de Mr Franck CHINCHOLLE, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	454 847.30 €
Recettes	675 898.06 €
Excédent de clôture :	221 050.76 €
<i>Excédent antérieur :</i>	214 620.86 €

Investissement

Dépenses	521 304.71 €
Recettes	588 704.02 €
Excédent de clôture :	67 399.31 €
Déficit antérieur :	-158 725.27 €
Restes à réaliser Dépenses :	131 000.00 €
Recettes :	28 000.00 €
Besoin de financement :	194 325.96 €

Hors de la présence de M. René MOUYSSSET, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

• DELIBERATION APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION N°3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COUDERQUET 2020

• DELIBERATION APPROUVANT LE COMPTE ADMINISTRATIF

Sous la présidence de Mr Franck CHINCHOLLE, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe lotissement le Couderquet 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	180 246.68€
Recettes	188 137.05 €
Excédent de clôture	7 890.37 €
Déficit antérieur	- 7 890.37 €

Investissement

Dépenses	146 027.25 €
Recettes	173 653.44 €
Excédent de clôture :	27 626.19 €
Déficit antérieur :	- 17 545.70 €
Solde d'exécution d'investissement :	10 080.49 €

Hors de la présence de M. René MOUYSET, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe lotissement le Couderquet 2020.

• DELIBERATION APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**DELIBERATION N°4 : APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET
ANNEXE STATION SERVICE 2020**

• DELIBERATION APPROUVANT LE COMPTE ADMINISTRATIF

Sous la présidence de Mr Franck CHINCHOLLE, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Station service 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	214 004.36 €
Recettes	184 584.95 €
Déficit de clôture :	- 29 419.41 €

Investissement

Dépenses	0 €
Recettes	2795.57 €
déficit de clôture 2019	- 4 961.00 €
Déficit 2020	- 2 165.43 €

Hors de la présence de M. René MOUYSSSET, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe Station Service 2020.

• DELIBERATION APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION N°5 : APPROBATION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif annexe Assainissement arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 86 824.34 €

Dépenses et recettes d'investissement : 80 692.21 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	86 824.34 €	86 824.34 €
Section d'investissement	80 692.21 €	80 692.21 €
TOTAL	167 516.55 €	167 516.55 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu l'avis de la commission des finances du 15/03/2021, Vu le projet de budget primitif annexe assainissement et **Après en avoir délibéré**, APPROUVE le budget primitif annexe Assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	86 824.34 €	86 824.34 €
Section d'investissement	80 692.21 €	80 692.21 €
TOTAL	167 516.55 €	167 516.55 €

DELIBERATION N°6 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL COMMUNAL 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif principal arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 966 845.66€

Dépenses et recettes d'investissement : 695 714.20 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	966 845.66€	966 845.66€
Section d'investissement	695 714.20 €	695 714.20 €
TOTAL	1 662 559.86 €	1 662 559.86 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu l'avis de la commission des finances du 15/03/2021, Vu le projet de budget primitif et **Après en avoir délibéré**, APPROUVE le budget primitif principal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	966 845.66€	966 845.66€
Section d'investissement	695 714.20 €	695 714.20 €
TOTAL	1 662 559.86 €	1 662 559.86 €

DELIBERATION N°7 : APPROBATION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COUDERQUET 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif annexe Lotissement Le Couderquet arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 208 120.43 €

Dépenses et recettes d'investissement : 152 412.16 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	208 120.43 €	208 120.43 €
Section d'investissement	152 412.16 €	152 412.16 €
TOTAL	360 532.59 €	360 532.59 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu l'avis de la commission des finances du 15/03/2021, Vu le projet de budget primitif annexe Lotissement Le Couderquet et **Après en avoir délibéré**, APPROUVE le budget primitif annexe Lotissement Le Couderquet arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	208 120.43 €	208 120.43 €
Section d'investissement	152 412.16 €	152 412.16 €
TOTAL	360 532.59 €	360 532.59 €

DELIBERATION N°8 : APPROBATION DU BUDGET ANNEXE STATION SERVICE 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif annexe Station Service arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 293 144.84 €

Dépenses et recettes d'investissement : 22 165.43 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	293 144.84 €	293 144.84 €
Section d'investissement	22 165.43 €	22 165.43 €
TOTAL	315 310.27 €	315 310.27 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu l'avis de la commission des finances du 15/03/2021, Vu le projet de budget primitif annexe Station Service et **Après en avoir délibéré**, APPROUVE le budget primitif annexe Station Service arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	293 144.84 €	293 144.84 €
Section d'investissement	22 165.43 €	22 165.43 €
TOTAL	315 310.27 €	315 310.27 €

DELIBERATION N°9 : REDEVANCE ASSAINISSEMENT - RECETTE 2022

Mr le Maire rappelle le mode de calcul de la redevance assainissement et rappelle que la part variable par m³ d'eau est à 1.05 € et que la part redevance fixe par compteur à 42 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'augmenter la redevance fixe

par compteur qui passe de 42€ à 52€ et de ne pas augmenter la part variable par m3 d'eau pour l'année 2021

- **Redevance fixe par compteur passe à 52€ par an**

- **part variable par m3 d'eau reste à 1.05 €**

Ce tarif s'applique au 1^{er} Janvier 2022.

DELIBERATION N°10 : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux des taxes pour l'année 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter le taux du foncier bâti pour cette année de 1%

Le foncier non bâti reste identique aux taux 2020

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe sur le foncier bâti 20.69)	14.55	35.59 (dont taux départemental
Taxe sur le foncier non bâti	98.76	98.76

TOUR DE TABLE

Murielle s'occupe de chercher des renseignements concernant la logistique pour le terrain de tennis.

Jeannot fait remarquer qu'il faudra penser dans les années à venir à refaire le toit de l'église de Jouels. Il a déjà été réparé mais ce ne sera pas suffisant.

Jean-François fait remarquer qu'il faut faire attention au coût de la station d'épuration.

Laure signale qu'il faut mettre des chicaneaux aux entrées du chemin de la cabane à vignes pour éviter que les motos détruisent le chemin, comme c'est le cas dans les forêts.

Lucile remercie Ghislaine du travail fourni pour la préparation du budget.

Jean-Luc signale qu'il faut informer la maison de retraite que Mr Biache a un terrain sur le lieu visé pour l'implantation d'un nouveau bâtiment. Il signale également que le fil du terrain de tennis n'est pas cassé, mais qu'il faut le réparer, et le nettoyer. Il signale aussi qu'il faudrait songer à remplacer le mobilier sur le communal de la Bessière.

Véronique signale que deux arbres menacent de tomber sur la route de la gazonne.